

## **DECISION N° 2023-28**

### **OBJET : Occupation du domaine public – Mise à disposition du Dôme – tournage du documentaire « Au fil de l'eau »**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

**VU** la délibération n° 191022-3 du 19 octobre 2022 par laquelle le Comité Syndical délègue au Président la conclusion et la révision du louage de choses, hors utilisation des lignes d'eau, pour une durée n'excédant pas 1 an et dont la valeur locative n'excède pas 10 000 euros annuels hors taxe ;

**CONSIDERANT** le projet de documentaire à produire par la société Magneto Presse pour le diffuseur France Télévisions ;

**CONSIDERANT** que ce projet consiste en la production une œuvre audiovisuelle de type documentaire de création, intitulée provisoirement ou définitivement « AU FIL DE L'EAU », consacré à l'univers des piscines publiques, donnant lieu à un tournage d'août 2023 à avril 2024 inclus pour une diffusion sur France 2 estimée au printemps 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'établir en conséquence une convention de mise à disposition du domaine public et d'autorisation de tournage sur le site du Dôme, à titre gracieux considérant les avantages de toute nature procurés à l'occupant et le bénéfice pour le Syndicat en termes d'image et de valorisation indirecte du domaine public ;

**Le Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De signer avec la société de production Magneto Presse, sise 168 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt SIRET 507 543 080 00018, une convention d'occupation du domaine public et d'autorisation de tournage sur le site du Dôme pour une durée d'exécution d'août 2023 à avril 2024 inclus, à titre gracieux, en vue de la réalisation du documentaire « Au fil de l'eau ».

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 11 SEP. 2023

Transmis en Préfecture et affiché le 11 SEP. 2023



**Arnaud PERICARD**

Président du Syndicat Intercommunal